

## NOTICE D'INFORMATIONS

### REINSCRIPTIONS AUX ACTIVITES DE LOISIRS

#### SAISON 2020/2021

↳ **QUAND** se réinscrire ? Entre le 22 juin et le 21 août 2020

↳ **QUI** peut se réinscrire ? Souhaitant privilégier une continuité pédagogique pour nos pratiquants, les adhérents de 2019-20 sont prioritaires pour se réinscrire uniquement sur LEUR ATELIER ou NIVEAU supérieur (**voir la liste sur notre site rubrique « réinscriptions »**).

↳ **COMMENT** se réinscrire ?

1/ **TELECHARGER** la fiche de réinscriptions sur le site de l'association [www.courteline.fr](http://www.courteline.fr) – rubrique « s'inscrire »

Pour les mineur(e)s télécharger et compléter la décharge de responsabilité (une par enfant)

2/ **COMPLETER** la fiche de réinscription

➤ **Famille:** Compléter lisiblement vos coordonnées importantes pour nous car nous communiquons par téléphone, mails des informations et prévenons les familles par texto pour des absences, rappels, ...

➤ **Adhésion:** L'adhésion obligatoire marque votre participation à la vie de l'association et contribue à sa dynamique. Elle vous permet de pratiquer une activité de loisirs, de bénéficier de réductions sur les stages, d'un accès plus important à l'espace public numérique, de voter lors de l'assemblée générale...

Adhésion individuelle : 15€.

Adhésion familiale : 20€ (à partir de 2 personnes au sein de la même famille, avec la même adresse).

➤ **Personne(s) du foyer à réinscrire :** Préciser l'activité pratiquée en 2019/2020 ainsi que le créneau PUIS sur la saison 2020/2021 pour que l'on puisse valider votre priorité.

➤ **Montant à régler – REDUCTIONS :** Si vous êtes concernés par une réduction, merci de nous contacter au 02 47 76 02 67 pour en connaître le montant. La réduction s'applique sur l'activité la moins chère. Elles ne sont pas cumulables.

- Etudiants – volontaires en service civique - demandeurs d'emploi – bénéficiaires des minimas sociaux (RSA – AAH): -20% sur les activités de loisirs adultes sur présentation d'un justificatif
- Etudiants titulaires du « Pack sport » (disponible auprès du SUAPS) : **-30%** sur les activités sportives mentionnées dans le livret « Pack sport »

- Pour tous : -10% à partir de la deuxième activité de loisirs pour la même personne ou au sein de la même famille
- Aide spéciale de 75€ pour une activité de loisirs adultes : adresser votre demande par courrier au directeur avec un justificatif de vos ressources (quotient familial ou avis d'imposition) – une seule aide par famille
- Pour les inscrits à une activité danse : -50% sur l'atelier chorégraphique
- « Tours Passeport Loisirs 6/11 ans » (TPL) : aide de 50€ sous conditions de ressources. À retirer en mairie
- « Passeports Loisirs Jeunes 12/17 ans » (PLJ) : aide de 60€ à 75€ en fonction du quotient familial. Les familles bénéficiaires sont informées par la CAF.
- « Aide aux loisirs » de la MSA pour les jeunes de 1 à 18 ans : se renseigner directement à la MSA.

### ➤ Mode de règlement

- **Prélèvements bancaires mensuels (d'octobre à juillet)**
  - ♦ Moyen de règlement utilisé en 2019 / 2020 sans changement de coordonnées bancaires → nous vous adresserons un échéancier, à nous retourner signé pour ENREGISTREMENT DÉFINITIF de votre inscription. (Attention : l'adhésion sera prélevée au mois d'octobre avec la 1<sup>ère</sup> mensualité).
  - ♦ C'est la 1<sup>ère</sup> fois que vous optez pour les prélèvements (fournir un RIB) → nous vous adresserons un échéancier et une autorisation de prélèvement à nous retourner signé.
- **Chèque(s) déposé(s) le 15 ou le 30 du ou des mois de votre choix entre le 15 septembre 2020 et le 30 juin 2021**  
Envoyez votre ou vos chèque(s) en indiquant au dos la date de dépôt souhaitée
- **Espèces** : Nous vous contacterons après avoir reçu votre fiche d'inscription pour fixer un rendez-vous. NE PAS TRANSMETTRE D'ESPECES PAR COURRIER.
- **Chèques vacances ou coupons sport** : à compléter (attention l'adhésion ne peut pas être réglée avec ce type de règlement – prévoir un chèque ou des espèces)
- **TPL (Tours Passeport Loisirs) / PLJ (Passeport Loisirs Jeunes)**

### 3 / TRANSMETTRE sa fiche de réinscription (avec la décharge de responsabilité pour un mineur) et son règlement

- Vous réglez par prélèvements mensuels comme en 2019/2020 sans changement des coordonnées bancaires : Envoi de la fiche d'inscription par voie postale ou mail (nous vous enverrons en retour votre échéancier)
- Vous réglez pour la première fois par prélèvements mensuels : Envoi de la fiche d'inscription par voie postale ou mail + un RIB pour les prélèvements
- Vous réglez en espèces : Envoi de la fiche d'inscription par voie postale ou mail (nous vous recontacterons pour fixer un rendez-vous pour réceptionner vos espèces)

- Vous réglez par chèque et/ou ANCV - TPL (Tours Passeport Loisirs) / PLJ (Passeport Loisirs Jeunes) : envoi de la fiche d'inscription et du règlement par voie postale  
Si vous n'avez pas encore reçu le TPL/PLJ, merci d'envoyer un chèque de 50 € pour le TPL et de 75€ pour le PLJ, il vous sera rendu sur remise du coupon et l'activité sera recalculée si nécessaire.

Adresse postale : Association Courteline 48 rue Georges Courteline 37000 TOURS

Mail : [loisirs2020@courteline.fr](mailto:loisirs2020@courteline.fr) (à utiliser UNIQUEMENT pour les réinscriptions aux activités de loisirs)

**TOUTE DEMANDE SANS RÈGLEMENT ou HORS-DÉLAI  
NE SERA PAS PRISE EN COMPTE.**

Si vous souhaitez faire une inscription sur une autre activité

Rendez-vous à partir du 29 août 2020.

- Reprise des activités la semaine du **14 au 19 septembre 2020.**
- Fin des ateliers du **lundi 14 au samedi 19 juin 2021.**